



Extrait du registre des arrêtés
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2023-12 du 14 mars 2023
Réglementant la circulation
et le stationnement pendant
les travaux d'isolation extérieure
au 22, route Nationale

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu la code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vu la demande de l'entreprise BAS FAÇADE en date du 10 mars 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Un échafaudage sera posé sur le trottoir au niveau du n° 22 de la route Nationale, les véhicules sont invités à ralentir au droit du chantier, ceci valable du 25 mars au 1^{er} mai 2023.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit.

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise BAS FAÇADE.

ARTICLE 4 : La Mairie et l'entreprise sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- l'entreprise BAS FAÇADE.

- gendarmerie - boulevard Chauchères - 42380 ST BONNET LE CHATEAU.

- STD FOREZ Sud - Le Marais - 42380 LA TOURETTE

Fait à USSON EN FOREZ le 14 mars 2023

Le Maire,
Hervé BEAL

